

# Le Programme Bâtiments : pour améliorer l'efficacité énergétique

Autor(en): **Emmeneger, Jean-Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **91 (2019)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-864764>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le Programme Bâtiments: pour améliorer l'efficacité énergétique

**En Suisse, les bâtiments sont responsables de 40% de la consommation énergétique et produisent d'importantes émissions de CO<sub>2</sub>. Pour diminuer ce pourcentage, la Confédération et les cantons subventionnent des mesures d'assainissement et d'isolation dans le cadre du Programme Bâtiments.**

En plus de ces 40% de la consommation d'énergie, les bâtiments sont responsables de près d'un tiers des émissions de CO<sub>2</sub>. Près de 1,5 million de maisons sont peu, voire pas du tout isolées. Elles doivent donc être rénovées de toute urgence sur le plan énergétique. En outre, <sup>3</sup>/<sub>4</sub> des bâtiments sont encore chauffés au moyen d'énergies fossiles ou avec l'électricité.

Lancé en 2010, le but du Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est de réduire à la fois la consommation énergétique du parc immobilier suisse et les émissions de CO<sub>2</sub>, grâce à une isolation extérieure efficace et l'utilisation d'énergies renouvelables: un programme ambitieux! Jusqu'à ce jour, 1,5 milliard de francs a été investi dans ce Programme.

### Politique énergétique et climatique

Ce Programme Bâtiments est un élément central de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Il se fonde sur l'article 34 de la loi sur le CO<sub>2</sub> et est financé grâce à une part de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. La Confédération et les cantons sont collectivement responsables de l'application du Programme, mais ce sont les cantons qui sont responsables de la mise en œuvre concrète du Programme Bâtiments. Chaque canton décide des mesures qu'il entend subventionner, ainsi que les conditions de ces subventions sur la base du «Modèle d'encouragement harmonisé des cantons». Chaque canton peut aussi proposer des subventions spéciales en fonction de ses priorités énergétiques et de ses moyens financiers.

### 1,5 milliard de francs depuis 2010

Dans le cadre du Programme Bâtiments, 1,5 milliard de francs de subventions a été versé de 2010 à 2017. La majeure partie de cette somme a été consacrée à l'isolation thermique des bâtiments (60%) et à des nouvelles installations techniques plus efficaces (20%).

En 2017, 174 millions de francs de subventions ont été versées aux propriétaires (tous types). Ces montants alloués à des rénovations ont permis d'éviter la production de 1,4 million de tonnes de CO<sub>2</sub> et d'économiser 5,8 milliards de kWh d'énergie. A noter que les investissements réalisés grâce au Programme Bâtiments ont également eu un impact positif sur la création d'emplois en Suisse dans les secteurs de la construction, de l'isolation et de la rénovation.

### Financement: taxe sur le CO<sub>2</sub>

Comme déjà dit, le Programme Bâtiments est financé par des fonds issus de la taxe sur le CO<sub>2</sub> affectés partiellement à ce Programme, ainsi que par des contributions cantonales. La base légale du Programme Bâtiments est donc la loi sur le CO<sub>2</sub>. C'est elle qui définit la taxe sur le CO<sub>2</sub> appliquée aux combustibles. Depuis 2010, <sup>1</sup>/<sub>3</sub> des recettes de la taxe est affecté à des mesures de réduction à long terme des émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments. Les montants sont toutefois limités à 450 millions de francs par an (plafond décidé en 2018).

Le Programme Bâtiments dépend du montant unitaire de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Celui-ci s'est élevé à Fr. 84.- par tonne de CO<sub>2</sub> et a été augmenté à Fr. 96.- en 2018. Cependant, le Conseil fédéral suggère de supprimer cette affectation partielle au Programme à la fin de 2025 dans le cadre de la «politique climatique après 2020».

### Rôle essentiel des cantons

Depuis 2017, tous les moyens destinés au Programme Bâtiments issus de l'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub> sont versés aux cantons (contributions globales). Mais pour toucher une contribution, le canton doit avoir défini un «programme cantonal de subventions pour les rénovations énergétiques des enveloppes des bâtiments et des techniques de bâtiment», ainsi que pour «le remplacement de chauffages électriques ou au mazout». Aujourd'hui, chaque canton romand dispose d'un tel programme.

Les contributions aux cantons sont réparties sur la base d'un montant par habitant. Celle-ci s'élève au maximum à 30% des moyens disponibles. A cela s'ajoute la



*Les nouvelles installations de chauffage qui remplacent les anciennes au mazout peuvent être en partie financées par le Programme Bâtiments. DR/© Fluxif (Gerry Nitsch) – Programme bâtiments*

#### **Demandes de subventions: mode d'emploi**

Pour obtenir des informations sur les subventions qu'il est possible de toucher, il faut impérativement contacter le centre cantonal (voir ci-dessous). C'est lui qui va dire ce qui peut être financé (isolation extérieure, toiture, etc.), et quel montant pourra vous être octroyé. Comme les demandes sont très techniques, il est vivement conseillé de mandater un architecte, un ingénieur ou une entreprise spécialisée pour formaliser et détailler la demande auprès du Service cantonal compétent! Comment bénéficier du soutien du Programme Bâtiments? Le plus important est de faire une planification minutieuse, de préférence avec le CECB réalisé par un expert. Celui-ci pourra proposer des variantes de modernisation envisageables en fonction des subventions cantonales disponibles.

**IMPORTANT:** les demandes doivent toujours être déposées avant le début des travaux (sous peine de refus de toute subvention!).

#### **Infos générales**

[www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch)

#### **Infos par canton**

Vaud: [info.energie@vd.ch](mailto:info.energie@vd.ch)  
 Genève: [info-service-deta@etat.ge.ch](mailto:info-service-deta@etat.ge.ch)  
 Neuchâtel: [neuchatel@leprogrammebatiments.ch](mailto:neuchatel@leprogrammebatiments.ch)  
 Fribourg: [www.fr.ch](http://www.fr.ch)  
 Valais: [valais@leprogrammebatiments.ch](mailto:valais@leprogrammebatiments.ch)  
 Jura: [sde.sdt@jura.ch](mailto:sde.sdt@jura.ch)

contribution complémentaire, qui ne doit pas dépasser le double du crédit que le canton a prévu dans son programme.

Les cantons définissent seuls les mesures (notamment d'isolation) qu'ils veulent favoriser et les conditions sur la base du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa). Le CECB Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments, avec rapport d'expert) aide le propriétaire à planifier son projet de rénovation et constitue en partie une condition pour obtenir une subvention. Chaque propriétaire doit se renseigner sur les conditions de subventions en vigueur dans son canton.

#### **Améliorer l'efficacité énergétique**

Le but prioritaire du Programme Bâtiments est l'assainissement énergétique. Ses effets sont forts: une meilleure isolation peut réduire de plus de 50% le besoin en énergie d'un bâtiment, et le passage à des énergies renouvelables peut même pratiquement éliminer toutes les émissions de CO<sub>2</sub>! Le Programme Bâtiments veut faire réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> du parc



# Le spécialiste pour la protection et la cosmétique du béton

[www.desax.ch](http://www.desax.ch)

SRF, Zurich  
Architecture: Penzel Valier

Protection anti-graffiti  
Protection du béton  
Desax-Cosmétique du béton  
Décoration du béton  
Nettoyage du béton

**DESAX**<sup>®</sup>  
Belles surfaces en béton

**DESAX AG**  
Ernetschwilerstr. 25  
8737 Gommiswald  
T 055 285 30 85

**DESAX AG**  
Felsenaustr. 17  
3004 Bern  
T 031 552 04 55

**DESAX SA**  
Ch. des Larges-Pièces 4  
1024 Ecublens  
T 021 635 95 55

Le Programme Bâtiments



Déposez une  
demande dès  
maintenant et profitez!

## Assainissez votre maison. Et économisez de l'énergie et de l'argent.

Le Programme Bâtiments soutient financièrement les rénovations énergétiques.

[www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch)

## Tous les yeux sont levés vers nous.

walden werber

Le leader sur le marché suisse loue les élévateurs les plus modernes et vous assistons dans la planification et dans la réalisation de votre intervention, nous mettons à votre disposition 29 centres de location, 8 centres de service et 8 centres de formation en Suisse. [www.maltech.ch](http://www.maltech.ch)

**maltech**

Location • Service • Formation

### Le Programme Bâtiments: l'expérience de la Coopérative Les Rocailles

Pour avoir l'avis d'une Coopérative d'habitation ayant fait une rénovation dans le cadre du Programme Bâtiment, nous avons contacté M. Gabriel Winkler, président de la Coopérative d'habitation Les Rocailles à Neuchâtel.

«Nous rénovons régulièrement nos immeubles depuis plusieurs années. Nous avons bénéficié du Programme Bâtiments depuis 2013, lors de sept rénovations d'immeubles. La 8<sup>e</sup> rénovation est en cours actuellement. Le Programme Bâtiments a pu être sollicité financièrement pour l'isolation extérieure périphérique, le remplacement des fenêtres, l'isolation de la toiture, la façade et l'isolation du sous-sol.

Pour le Programme Bâtiments – dont l'apport financier a été conséquent et intéressant pour nous –, c'est l'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe qui compte. Les fenêtres ont toutes été remplacées par du double vitrage, et le caisson de chaque store a été remplacé et isolé. Les fenêtres des cages d'escaliers situées au nord sont équipées de triple vitrage. Pour notre coopérative, le Programme Bâtiments est une excellente initiative, car il motive le propriétaire à entreprendre des rénovations d'enveloppe sur ses immeubles. C'est un investissement, bien sûr, mais il y a, à la fin, une baisse considérable de la consommation d'énergie! Je ne peux qu'encourager les Coopératives d'habitation à travailler avec le Programme Bâtiments, en se référant aux conseils techniques d'un spécialiste.»

immobilier suisse: huit ans après sa mise en œuvre, près de 12 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> et environ 50 milliards de kWh d'énergie ont été épargnés.

#### Quelle aide concrète?

Grâce au Programme Bâtiments, le propriétaire (personne privée, société immobilière ou coopérative d'habitation) peut recevoir des subventions qui vont lui permettre de réaliser des mesures efficaces sur le plan énergétique. Toute personne ou société intéressée doit se renseigner sur les mesures cantonales donnant une subvention et, avant tout, sur la façon de faire la demande de subvention: l'idéal est de commencer par faire un CECB Plus (voir encadré Mode d'emploi).

#### Programme: nombreux avantages

Dépenses énergétiques réduites: une efficacité énergétique accrue entraîne une diminution des dépenses liées à l'énergie consommée. Les investissements contribuent en



*Les isolations de la façade (murs extérieurs) et du toit sont les rénovations prioritaires que le Programme Bâtiments finance par ses subventions. DR/© Fluxif (Gerry Nitsch) – Programme Bâtiments*

plus au maintien de la valeur du bien immobilier. Important: les subventions reçues par le Programme Bâtiments permettent de réduire le montant des investissements!

L'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment: le remplacement de chauffages à énergie fossile ou électriques par des énergies renouvelables, ou par le raccordement à un réseau de chauffage à distance est essentiel. De plus, des rénovations énergétiques complètes ou partielles et les constructions neuves peuvent obtenir la norme Minergie-P.

Confort d'habitation accru: les rénovations énergétiques et les investissements dans une technique moderne du bâtiment améliorent le climat intérieur et le confort d'habitation. Ils contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

#### Les effets d'une rénovation

Rappelons qu'une rénovation touchant l'isolation extérieure peut entraîner une baisse de moitié du besoin global en énergie. Et en passant d'une énergie fossile à une énergie renouvelable pour le chauffage, les émissions de CO<sub>2</sub> peuvent être pratiquement réduites à néant. Selon le canton, le Programme Bâtiments encourage des décisions énergétiques telles que l'isolation des toits et des façades, l'utilisation d'énergie renouvelables (solaire, PAC, géothermie), l'optimisation de la technique du bâtiment, etc.

Le Programme Bâtiments fait partie intégrale de la Politique énergétique et climatique de la Suisse: la Confédération et les cantons cherchent concrètement à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> du parc immobilier suisse. Les moyens financiers sont disponibles: c'est donc à chaque propriétaire de prendre ses responsabilités!

Jean-Louis Emmenegger